

## GRUPE DE TRAVAIL DU CREDAF

### Tunis – TUNISIE

5 – 7 décembre 2016

## Guide Méthodologique du CREDAF sur la « *Fiscalité des industries extractives* »

### TERMES DE REFERENCE

#### LE CONTEXTE :

**L'imposition des industries extractives : un enjeu d'importance pour les membres du CREDAF malgré la baisse des cours des matières premières**

La fiscalité des industries extractives est une question d'une grande importance pour une majorité de pays membres du CREDAF (Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales).

Les enjeux sont significatifs dans la mesure où les recettes publiques tirées des industries extractives représentent souvent plus de la moitié des recettes totales des pays riches en pétrole et en gaz naturel et plus de 20% des recettes des pays miniers<sup>1</sup>.

En outre, bien que les cours des matières premières, freinés par le ralentissement de la demande chinoise, aient baissé depuis 2012 pour revenir à un niveau comparable à celui de 2008, ils restent supérieurs à ceux de 2002. De surcroît, l'Afrique présente un potentiel énorme dans la mesure où elle contiendrait environ 30% des minerais de la planète<sup>2</sup>.

De nombreux pays membres du CREDAF ont donc exprimé des besoins pour une plus grande maîtrise de leur fiscalité en matière minière et pétrolière, en vue d'améliorer la mobilisation des recettes.

**Cours des matières premières importées - Or (Londres) - Prix en US dollars par troy once (source : INSEE)**



<sup>1</sup> FMI, Département des finances publiques, « Régimes financiers des industries extractives : conception et application », 15 août 2012, page 6, <https://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/081512f.pdf>

<sup>2</sup> UNEP, « Afrique : Atlas d'un environnement en mutation », 2008, p. X, <http://www.unep.org/dewa/Africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa Atlas Full fr.pdf>

## LES OBJECTIFS :

Par suite, le Bureau Exécutif du CREDAF a décidé, en juin 2015, de constituer un Groupe de Travail d'une dizaine d'experts, en vue d'élaborer un Guide méthodologique sur la « *Fiscalité des industries extractives* ». Le Groupe de Travail s'est réuni une première fois du 11 au 13 avril 2016 en Haïti, et se réunira une seconde fois, du 5 au 7 décembre 2016, en Tunisie.

Le Groupe de Travail est animé par deux intervenants de haut niveau : M. Alain CHARLET, enseignant à l'Ecole supérieure des Mines de Paris et expert indépendant pour le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'OCDE et la Commission Européenne et M. Soungalo KONE, Administrateur des services financiers, Sous-directeur des Activités pétrolières de la Direction générale des Impôts de la Côte d'Ivoire.

A l'issue de la première réunion en Haïti, une contribution écrite a été demandée par les animateurs à chaque membre du groupe, en vue de l'élaboration d'une première version du

Guide qui sera examinée au cours de la seconde réunion en Tunisie. Cette approche a pour but de prendre en compte les différentes pratiques et expériences des pays membres du CREDAF. Le Groupe de Travail présentera le Guide finalisé lors du Colloque du CREDAF de 2017 (TOGO).

**Cours des matières premières importées -  
Pétrole brut "Brent" (Londres) - Prix en  
dollars US par baril (source : INSEE)**



## LES RESULTATS ATTENDUS :

Le guide méthodologique est destiné, d'une part, à éclairer les membres du CREDAF sur les spécificités de la fiscalité des industries extractives et, d'autre part, à proposer aux administrations fiscales des pays en développement de bonnes pratiques en matière d'imposition des industries extractives.

Il a vocation à présenter les spécificités des industries minières et pétrolières (présentation du cycle minier et pétrolier), ainsi que le contexte économique dans lequel elles évoluent (présentation de l'évolution des cours des substances minérales). Il examinera également la pertinence des mesures d'incitation fiscale ainsi que les modalités d'imposition de la rente minière ou pétrolière.

**Un Guide pratique à  
l'usage des  
administrations  
destiné à proposer de  
bonnes pratiques en  
matière d'imposition  
des industries  
extractives**

Il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui, en matière d'imposition de la rente, deux modèles d'imposition des industries extractives : le système du partage de production et celui sous forme de redevances.

Dans un système du partage de production, la part de l'Etat consiste en un paiement en nature qui prend la forme de l'attribution d'une partie de la production. Dans un système de redevances, la production est imposée par l'application d'une redevance proportionnelle, indépendamment de la réalisation d'un bénéfice imposable. Des combinaisons sont possibles entre les deux mécanismes

pouvant aboutir à différents systèmes de captation de la rente par les Etats. Elles restent relativement rares en pratique. Les contrats de partage concernent essentiellement la production pétrolière et de gaz alors que les systèmes de redevances concernent principalement la mine dite « *dure* ».

Enfin, le guide proposera des mesures destinées à lutter contre la fraude et à contrôler « *l'optimisation* » fiscale des entreprises extractives. Cela implique, d'une part, de renforcer les capacités des administrations fiscales, douanières et minières et, d'autre part, d'encourager la collaboration entre les administrations fiscales ou douanières et celles en charge du secteur de l'industrie extractive (mines et environnement notamment).

Le Guide doit être pratique, directement utilisable par les administrations, après des adaptations à la situation locale le cas échéant. Pour en accompagner la diffusion, le CREDAF organisera une session de formation de formateurs en septembre 2017. Par ailleurs, le guide servira de socle à des travaux futurs sur la gestion des industries extractives, notamment dans le cadre du partenariat conclu en février 2016 entre le CREDAF et le Pôle « *Stratégies de développement et Finances publiques* » (PNUD).